

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mardi 17 février à 19H00
à la Mairie de Broye-les-Pesmes

Etaient présents : Yves BERTHET, Nadège BODOIGNET, Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Gaëlle MOUCHOT, Régis MUZARD, Stéphanie ROUX, Alain SCHATT,

Etait absent : Erick DEQUAIRE

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

Un point supplémentaire doit être inclus dans l'ordre du jour, Mr le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

a/ Autorisation de versement d'un acompte à l'entreprise l'Atelier 101 :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune a confié à l'entreprise l'Atelier 101, la réalisation d'un chapeau de cheminée pour remplacer celui du chalet communal de Broye, qui est défectueux, conformément au devis accepté en date du 19 janvier dernier. Il précise que, pour permettre le paiement de l'acompte prévu pour cette prestation, les services de la Trésorerie demandent qu'une délibération du conseil municipal qui autorise expressément ce versement. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'un acompte de 437.12 € TTC à l'entreprise L'atelier 101. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le versement d'un acompte de 437.12 € et autorise Mr le Maire à procéder au mandatement de cette dépense.

1/ Validation devis travaux appartement d'Aubigney :

Mr le Maire explique que lors du précédent conseil, une demande de devis concernant l'escalier et la cuisine intégrée pour le logement d'Aubigney était en cours. Mr Berthet Yves annonce les devis reçus :

- Devis pour la cuisine de l'entreprise CASTORAMA pour un montant de 2 404,48 € HT et un chiffrage estimatif de la pose de 1072,04 € TTC
- Devis supplémentaire de l'entreprise LG2C pour la salle de bain d'un montant de : 1 480,57 € HT.

Concernant l'escalier, des devis sont encore en cours, la décision devra être reportée à une prochaine séance de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir le devis de l'Ets CASTORAMA ainsi que celui de l'entreprise LG2C.

2/ Autorisation de paiement par acompte pour travaux Aubigney :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la Commune a confié des travaux de rénovation dans le logement d'Aubigney aux entreprises : LG2C, Kévin OUDIN, Aurélien MARTIN, conformément aux devis acceptés.

Afin de permettre le démarrage des travaux, il est proposé d'autoriser le versement d'acomptes correspondant à une partie de leurs prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des acomptes pour la rénovation du logement d'Aubigney, autorise Mr le Maire à procéder au mandatement de ces acomptes.

3/ Convention de mise à disposition de bois façonnés bord de route à l'ONF :

Mr le Maire présente au conseil municipal une convention proposée par l'Office National des Forêts relatif à la mise à disposition de bois façonnés bord de route. Cette convention définit notamment les conditions techniques, administratives et financières de la mise à disposition des bois façonnés. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition de bois façonnés avec l'ONF, comme il suit :

- **Feuillus :**
- Grumes à 4 €/m3 vendu sur écorce
- Trituration/bois énergie/chauffage : 1.50 €/m3 vendu sur écorce

- **Résineux :**
- Grumes : 2.50 €/m3 vendu sous écorce
- Petit bois : 1.75 €/m3 vendu sous écorce

4/ Miroir de sécurité convexe à Aubigny :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de renforcer la sécurité routière dans l'angle entre la route de Sauvigney et la route de Broye à Aubigny. Il expose que la configuration des lieux, ne permet pas aux usagers de disposer de conditions de visibilité suffisantes, ce qui présente un risque pour la sécurité publique. Afin d'améliorer la visibilité pour les automobilistes et autres usagers de la voie publique, il est proposé de procéder, après retour de permission du Département, à l'installation d'un miroir convexe de sécurité routière à l'emplacement cité ci-dessus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attendre la décision du Département et d'examiner globalement les besoins sur les 3 villages avant de délibérer sur le sujet.

5/ Questions diverses :

Organisation des bureaux de vote : Après concertation, le conseil municipal prévoit l'installation d'un un élu et une personne de chaque liste pour tenir les permanences des bureaux de vote du 15 mars prochain.

Po/Le Maire,

Régis BOYE



La séance est levée à 20H02